



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection judiciaire

Question orale n° 453

Texte de la question

Mme Colette Capdevielle interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'avenir du centre éducatif fermé d'Hendaye géré depuis 2012 par la Sauvegarde de l'enfance en pays basque. Dans son dernier rapport datant du 13 novembre 2013, le contrôleur des lieux privatifs de liberté a mis en exergue la dangerosité de l'emplacement de ce CEF qui existe depuis 2003, qui est bien repéré par les juridictions et dont le fonctionnement est jugé très satisfaisant. Ce CEF accueille entre 10 et 12 jeunes et emploie 26 salariés. La PJJ a décidé, après réflexion, de manière raisonnable et pragmatique, d'engager des travaux importants pour agrandir et sécuriser le site. La décision prise de pérenniser l'activité de ce centre sur ce site d'Hendaye avec toutes les conséquences induites en termes de travaux, leur nature, le fait qu'ils répondent aux préconisations du contrôleur des lieux privatifs de liberté, leur montant et les répercussions pour les jeunes accueillis et la situation des salariés pendant leur durée demande à être confirmée. En outre, au delà de la situation particulière de ce CEF, elle lui demande de préciser sa vision d'avenir au sujet des centres éducatifs fermés pour mineurs délinquants.

Texte de la réponse

AVENIR DU CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ D'HENDAYE

M. le président. La parole est à Mme Colette Capdevielle, pour exposer sa question, n° 453, relative à l'avenir du centre éducatif fermé d'Hendaye.

Mme Colette Capdevielle. Madame la garde des sceaux, ma question porte sur l'avenir du centre éducatif fermé d'Hendaye, géré depuis 2012 par l'association Sauvegarde de l'enfance en pays basque. Dans son dernier rapport écrit datant du 13 novembre 2013, le contrôleur général des lieux de privation de liberté a mis en exergue la dangerosité de l'emplacement de ce site, qui existe depuis 2003. Ce centre éducatif fermé est bien géré et très repéré par les juridictions, notamment par le tribunal de grande instance de Bayonne ; son fonctionnement est d'ailleurs jugé tout à fait satisfaisant. Il accueille entre dix et douze jeunes mineurs délinquants et emploie également vingt-six salariés. La protection judiciaire de la jeunesse a décidé, de manière tout à fait raisonnable, d'engager des travaux importants pour agrandir le site, en vue d'accueillir un peu plus de jeunes, et pour le sécuriser – je rappelle que ce centre accueille des mineurs délinquants.

Certes, ce site est particulièrement enclavé, mais il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui les communes alentour ne sont pas très accueillantes pour permettre à ces jeunes de se réinsérer. Nous devons donc faire face, madame la garde des sceaux, au principe de réalité. Une réunion récente, à laquelle participaient à la fois les élus locaux et les professionnels, a confirmé le maintien et la pérennisation de ce centre éducatif fermé sur le site d'Hendaye. Réseau Ferré de France se serait également engagé à créer un passage piéton sous le tunnel, de manière à permettre aux jeunes de traverser en toute sécurité.

Madame la garde des sceaux, pouvez-vous confirmer la décision prise de pérenniser et de développer l'activité

sur ce site d'Hendaye ? Pouvez-vous également préciser toutes les conséquences qu'induit cette décision, à savoir les travaux nécessaires et leur coût, les répercussions pour les personnels et pour les jeunes, et la prise en compte des recommandations du contrôleur général des lieux de privation de liberté ? Au-delà de la situation très particulière de ce centre éducatif fermé, dont je souhaite le maintien sur site et bien sûr l'amélioration, pouvez-vous nous indiquer de manière un peu plus précise votre vision de l'avenir de ces structures ?

M. le président. La parole est à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Christiane Taubira, *garde des sceaux, ministre de la justice*. Madame la députée, votre question très développée permet de comprendre la situation du centre éducatif fermé d'Hendaye. Les recommandations du contrôleur général des lieux de privation de liberté ont été émises dans le cadre de la disposition d'urgence. J'ai donc aussitôt mobilisé la protection judiciaire de la jeunesse, pour lui demander de prendre les dispositions qui s'imposent.

Ainsi, nous avons débloqué 1,7 million d'euros, de façon à effectuer ces travaux indispensables. La mairie d'Hendaye participe à ces travaux : d'une façon générale, en effet, les acteurs institutionnels sont très attachés au maintien de ces structures sur place. Nous veillons à la sécurisation du site, conformément aux recommandations du contrôleur général des lieux de privation de liberté, s'agissant notamment de l'accès à la Bidassoa. De même, le sous-préfet de Bayonne s'est rapproché de Réseau Ferré de France en vue de créer ce passage sécurisé sous le tunnel. Il reste encore cinq mineurs dans l'établissement : ils seront réorientés d'ici la fin de l'année. L'ouverture du chantier est prévue en février : les travaux auront donc bien lieu. Nous soutenons également l'association qui gère cet établissement, notamment dans son plan de formation des personnels : il n'y aura aucun licenciement ni aucune activité à temps partiel. Par conséquent, les choses vont suivre leur cours le temps des travaux, et l'activité du centre pourra reprendre dans des conditions tout à fait satisfaisantes.

Vous m'avez également interrogée sur les centres éducatifs fermés, les CEF, en général. Je vous ferai parvenir le rapport rédigé par l'Inspection générale des services judiciaires, l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale de la protection judiciaire de la jeunesse. C'est un rapport de très grande qualité, qui propose l'ouverture de treize CEF, afin de rétablir l'équilibre de leur répartition territoriale, essentiellement dans les centres urbains, ainsi que la création d'un établissement pour filles. Ce rapport propose par ailleurs toute une série d'outils déjà mis en œuvre par la protection judiciaire de la jeunesse, qui s'est emparée de ce rapport et qui l'applique ; il s'agit notamment d'outils de gouvernance pour l'harmonisation de certaines pratiques comme la gestion des incidents, et d'outils d'évaluation. Surtout, nous mettons un terme à la fermeture d'établissements – de foyers, par exemple – pour les remplacer par des CEF. Nous ne faisons pas de tour de passe-passe : les ouvertures de CEF sont de vraies ouvertures.

Comme l'indique le rapport rédigé conjointement par les trois Inspections générales, le CEF s'est bien inscrit dans le parcours des jeunes : c'est ce qui est important.

Mme Colette Capdevielle. Absolument !

Mme Christiane Taubira, *garde des sceaux*. C'est ce que mettons systématiquement en place. Il faut que le CEF trouve sa place au sein de la palette d'offres d'hébergement que nous mettons à la disposition des juges des enfants.

Mme Colette Capdevielle. Parfait !

Données clés

Auteur : [Mme Colette Capdevielle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 453

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 537

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2014](#), page 1053

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [21 janvier 2014](#)